


Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le
 ID : 058-215800871-20240411-2024_023-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE COSSAYE
 DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
 SEANCE DU 11 AVRIL 2024 A 19 HEURES 00**

Nombre de Membres :
 . Afférents au Conseil Municipal 15
 . Présents 10
 . Qui ont pris part à la délibération 9

Secrétaire de séance : GILBERT Michel
Date de la convocation : le 05 avril 2024

Objet de la délibération :
Vote du budget primitif du service public assainissement 2024

VOTES :
 Contre 0 Pour 9 Abstention 0

Le Conseil Municipal de la commune de Cossaye, réuni sous la présidence de Monsieur VENUAT Eric, Maire, délibérant sur le vote du budget primitif de l'exercice 2024,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du budget primitif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (ou déficit)	Recettes (ou excédent)	Dépenses (ou déficit)	Recettes (ou excédent)	Dépenses (ou déficit)	Recettes (ou excédent)
Résultats reportés		40 862,24		37 246,69		78 108,93
Opérations de l'exercice	45 333,00	4 470,76	48 509,00	11 262,31	93 842,00	15 733,07
TOTAUX	45 333,00	45 333,00	48 509,00	48 509,00	93 842,00	93 842,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	45 333,00	45 333,00	48 509,00	48 509,00	93 842,00	93 842,00

2 – Adopte le budget primitif tel que présenté ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : M. MORIZOT Christophe, M. LION Bernard, M. GILBERT Michel, M. VAJDIC Laurent, M. VASSART Numa, M. CHARTIER Alain, Mme DUFRESNE Florence, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

